

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) et par visioconférence le mercredi 27 mai 2020 à 19 h 30.

Sont présents au centre administratif : Paolo Galati, président; Gaëlle Absolonne, directrice générale; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport.

Sont présents par visioconférence : Vicky Kaliozakis, vice-présidente; Bob Pellerin, vice-président substitut; Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Peter MacLaurin et Melissa Wall, commissaires; et Tara Anderson, Anthony Beliotis et Stéphane Henley, commissaires-parents.

Sont également présents par visioconférence : Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Sont absents : Guy Gagnon, Anne McMullon et Emilio Migliozi, commissaires.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous ceux qui visionnent la séance en ligne et vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale.

HEURE : 19 h 31

Après l'appel nominal, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale confirme le quorum.

Le président demande l'insertion du texte suivant dans le procès-verbal :

Avant de commencer notre séance de ce soir, j'aimerais prendre le temps d'offrir mes plus sincères condoléances aux familles et amis qui ont perdu un proche des suites de la COVID-19.

J'aimerais aussi dire MERCI à nos travailleurs et travailleuses de première ligne, y compris ceux et celles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, dont les membres du personnel dans les services de garde d'urgence, les concierges ainsi que les enseignants et enseignantes de nos huit écoles primaires qui ont rouvert le 11 mai et ceux et celles qui travaillent à distance. Vous êtes des personnes formidables.

Au nom du conseil, j'applaudis votre travail et vous remercie de tout cœur pour vos gestes de solidarité. Nous sommes tellement fiers de dire que les élèves et les employés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier continuent à agir concrètement pour améliorer la situation. MERCI.

*Nous traverserons cette période difficile **ensemble**.*

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kaniien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour.

11.0 QUESTIONS DIVERSES

11.1 Engagement – direction d'école – école primaire de Saint-AdèleRES

11.2 Engagement – direction d'école – école secondaire MountainviewRES

11.3 Intervention visant à obtenir une exemption de l'application du projet de loi 40RES

Adoption de l'ordre du jour IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2020/05/27-CA-001 soit adopté tel qu'il a été modifié.

CC-200527-CA-0101

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

2.1 29 avril 2020

Approbation
du procès-verbal
29 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 29 avril 2020, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-200527-CA-0102

Adoptée à l'unanimité

2.2 6 mai 2020

Approbation
du procès-verbal
6 mai 2020

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kalitziakis que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 6 mai 2020, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-200527-CA-0103

Adoptée à l'unanimité

2.3 13 mai 2020

Approbation
du procès-verbal
13 mai 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 13 mai 2020, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-200527-CA-0104

Adoptée à l'unanimité

3.0 Période de questions

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale explique les paramètres de la période de questions de la façon suivante :

- Conformément aux règles de procédure, les paramètres de la période de questions doivent être expliqués aux membres du public avant la première période de questions.
- L'ordre du jour prévoit deux périodes de questions de 20 minutes chacune.
 - **La première période de questions** est réservée aux questions qui ont été transmises au président par télécopieur ou par courriel avant 13 h le jour même de la séance.
 - **La deuxième période de questions** est strictement réservée aux questions concernant les points à l'ordre du jour de la séance.
 - Ces périodes de questions servent uniquement à fournir des réponses, et non à engager des discussions ou des débats.
- Les membres du public pouvant être présents dans la salle du conseil :
 - Chaque personne a droit à 5 minutes pour présenter toutes ses questions.
 - Après chaque présentation, le président fournit toutes les réponses disponibles.

- Les membres du public qui visionnent la séance en ligne via le lien fourni par la commission scolaire peuvent inscrire leurs questions sur la plateforme, dans la partie prévue à cette fin. Ils doivent s'assurer d'inscrire leur nom et prénom avant toutes leurs questions.
- Toute personne ayant des questions qui ne portent pas sur les points à l'ordre du jour est invitée à consulter le site Web de la commission scolaire. Une foire aux questions est affichée dans la partie COVID-19 de la page d'accueil. Dans cette foire aux questions, il est possible de transmettre vos questions à l'aide du lien fourni. La commission scolaire s'assure de répondre à chaque question le plus rapidement possible.

Elle poursuit en mentionnant que deux questions de M. Chris Eustace ont été reçues par courriel.

Le président remercie M. Eustace pour ses questions, auxquelles il répond comme suit :

Question n° 1 : Le président pourrait-il donner un exemple de « conséquences dommageables » pour la communauté de langue anglaise?

Le président explique que nous devons nous assurer que le processus démocratique se déroule de façon à protéger tous les droits reconnus aux communautés minoritaires par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Sinon, ces droits seront compromis, ce qui représente une conséquence dommageable.

Il poursuit en précisant que tous les membres de la communauté anglophone devraient avoir une voix égale afin d'éviter les inégalités engendrées par le projet de loi 40. Dans un véritable processus démocratique, il ne faut pas précipiter les choses. Dans la période actuelle de crise sanitaire, nous sommes en droit, tout comme le sont nos électeurs, d'exiger un processus qui respecte nos droits et qui soit transparent, bien planifié et bien mis en place.

Question n° 2 : Quelle que soit la date à laquelle le paiement est dû, quel est le plan de la CSSWL étant donné que les commissions scolaires cesseront d'exister à compter du 1^{er} novembre 2020?

Le président fait savoir que les droits d'adhésion à l'ACSAQ pour l'année 2019-2020 ont été payés et que les droits pour l'année 2020-2021 feront l'objet d'une discussion à la séance du mois de juin.

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale confirme qu'aucune autre question n'a été reçue.

4.0 Rapport du président

Le président demande l'insertion du texte suivant dans le procès-verbal :

Nous avons été occupés à mettre en place toutes les mesures de sécurité nécessaires dans les huit écoles primaires et nous nous préparons également à la réouverture possible des écoles à l'automne prochain. Ce qui nous importe le plus est la santé et la sécurité de nos élèves, employés et familles. J'aimerais ajouter que, dans la semaine du 4 mai, la directrice générale et moi-même avons livré l'équipement nécessaire de protection individuelle dans deux des huit écoles primaires. La directrice générale vous fournira les détails concernant tout ce qui a été accompli dans le dernier mois. Des mises à jour ont été envoyées de façon régulière aux parents.

En terminant, j'aimerais mentionner que nous avons travaillé fort à préparer l'événement Hope Fest qui sera diffusé en temps réel ce vendredi à 19 h 30 sur la page Facebook de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. J'espère que vous pourrez vous laisser divertir par nos élèves extrêmement talentueux lors de cet événement qui rassemble les membres de la communauté Sir-Wilfrid-Laurier lors d'une soirée.

5.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente son rapport mensuel en commentant les événements suivants :

- Le 11 mai, huit de nos écoles primaires des Laurentides et de Lanaudière ont rouvert. Les données révèlent que, dans la semaine du 11 mai, 20 % des élèves sont venus en classe et 56 % ont voyagé par autobus scolaire. Le nombre d'élèves en classe a augmenté à 23 % pendant la semaine du 25 mai, alors que le nombre d'élèves voyageant par autobus a baissé à 48 %, car certains parents étaient plus à l'aise d'assurer le transport de leur enfant à l'école. Quatre écoles ont fait un retour progressif par cycle.
- Apprentissage virtuel à distance :
 - Tous les élèves du primaire ont accès à l'apprentissage à distance malgré la réouverture de leur école, car certains parents ont décidé de garder leur enfant à la maison.
 - Les élèves du secondaire font tous leur apprentissage à distance et reçoivent le soutien et les outils nécessaires à cette fin. Les parents ont reçu une lettre avant le début de l'apprentissage à distance comprenant un horaire détaillé des cours en ligne.
 - Formation générale des adultes – Les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études peuvent suivre leurs cours en ligne depuis le 27 avril. À compter du 25 mai, ils ont la possibilité d'écrire leurs examens ministériels au centre de formation à condition que les règles de distanciation physique soient respectées.
 - Formation professionnelle – Les élèves ont également pu poursuivre la partie théorique de leur programme en ligne lorsque c'était possible. Depuis le 25 mai, les élèves peuvent se présenter à leur centre pour suivre leur formation technique et écrire leur examen, tout en respectant les mesures de distanciation physique.
- Données :
 - Il faut souligner le travail des membres du personnel du Service des technologies de l'information, car ils ont relevé le défi d'aider les employés et les élèves à bien s'organiser afin qu'ils puissent travailler et apprendre de façon virtuelle à l'aide des applications Zoom, Microsoft Teams et Google Classroom. L'application Zoom connaît la plus grande popularité. À ce jour, approximativement 4180 réunions ont été tenues sur la plateforme.
 - Il faut également féliciter les Services pédagogiques, qui ont su organiser de façon rapide et efficace des formations pour les membres du personnel enseignant afin qu'ils puissent travailler en ligne.
- Le Service des ressources humaines a reçu 702 demandes d'exemption (sur 2617 employés), dont 370 ont été accordées. Certaines demandes sont toujours en traitement.
- Le Service des ressources matérielles et du transport a travaillé de façon diligente et efficace afin de fournir aux établissements scolaires (ouverts et fermés) tout l'équipement nécessaire de protection individuelle et tous les produits de nettoyage nécessaires pour assurer la sécurité des immeubles.
- Le recrutement des directions et directions adjointes d'école est toujours en cours et deux nouvelles directions seront nommées plus tard ce soir. Les directions adjointes seront nommées avant la fin de la présente année scolaire.
- Le 25 mai, un membre de chaque service de la commission scolaire a visité une des huit écoles rouvertes. Nous reconnaissons le travail de toutes les personnes qui ont participé à ces efforts, car elles font un travail fantastique.
- Le premier événement virtuel Hope Fest, mettant en vedette les élèves talentueux de la commission scolaire, aura lieu le 29 mai.
- *Check-in Café* – Il s'agit d'un lieu virtuel permettant aux élèves de 5^e et de 6^e année et de toutes les années du secondaire de se rencontrer en ligne et de parler de sujets qui les intéressent. Le café est animé par les animateurs de vie spirituelle. Merci aux Services pédagogiques qui ont mis ce service en place pour les élèves.
- La commission scolaire a reçu l'autorisation d'ouvrir deux groupes additionnels de maternelle 4 ans pour l'année scolaire 2020-2021, ce qui fait un total de 33 groupes. Il s'agit d'un accomplissement extraordinaire, car il y a deux ans la commission scolaire n'avait que cinq groupes de maternelle 4 ans. Nous devons féliciter toutes les personnes qui travaillent sur ce dossier parce que l'organisation d'un groupe de maternelle 4 ans n'est pas une mince tâche. Ces nouvelles classes ont des répercussions très positives sur les inscriptions à notre commission scolaire.

La directrice générale a remercié tous les élèves, parents, employés et partenaires de la commission scolaire pour leur patience et leur soutien pendant cette période difficile. Elle a aussi exprimé sa reconnaissance envers les membres du conseil des commissaires pour leur soutien qui a permis d'offrir les meilleurs services qui soient aux parties prenantes.

Le président et les commissaires conviennent que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et ses employés ont su relever les défis posés par cette situation sans précédent et qu'ils doivent tous être félicités pour leur détermination, leur patience et leur flexibilité.

6.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'a été présenté.

7.0 Décisions du conseil

7.1 Technologies de l'information

7.1.1 Facturation annuelle de la société GRICS

Facturation annuelle de la société GRICS – 2020-2021

CC-200527-IT-0105

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier utilise les produits de la société GRICS (Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires) pour la gestion de ses systèmes d'information administratifs et pédagogiques;

ATTENDU QUE la société GRICS transmet chaque année à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier une facture pour les licences d'utilisation de logiciels et les services de soutien qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE le montant estimé de la facture de la société GRICS pour l'année 2020-2021 est de 506 421,98 \$, avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de la société GRICS pour l'année scolaire 2020-2021 au montant de 506 421,98 \$, avant les taxes, ou 541 267,66 \$, taxes nettes;

QUE la directrice générale ou, en son absence, le directeur général adjoint soit autorisé à régler la facture finale qui nous parviendra au mois de juillet 2020;

ET QU'advenant un dépassement du montant estimé, la directrice générale ou, en son absence, le directeur général adjoint soit autorisé à effectuer le paiement d'une somme additionnelle représentant 10 % du montant estimé.

Adoptée à l'unanimité

7.1.2 Licences Microsoft

Licences Microsoft

CC-200527-IT-0106

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier utilise les produits et les services de l'entreprise Microsoft pour la majeure partie de son infrastructure informatique;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier paie des frais annuels de licences (éducation) à l'entreprise Microsoft pour le droit d'utiliser ses produits et services;

ATTENDU QUE les frais de licences couvrent les postes informatiques, les portables, les serveurs, l'archivage, la messagerie électronique, la suite bureautique, la gestion des identités, la sécurité, la gestion des systèmes, les bases de données et les solutions nuagiques de la commission scolaire;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec l'entreprise Microsoft prend fin le 31 mai 2020;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confié à Collecto le mandat de lancer un appel d'offres public afin que toutes les commissions scolaires puissent obtenir la meilleure solution d'ensemble et la meilleure structure de prix;

ATTENDU QUE Collecto a terminé le processus d'appel d'offres (SAR325-2019) et a choisi l'entreprise Softchoice LP pour gérer le dossier concernant les licences Microsoft;

ATTENDU QUE Collecto s'est prévalu de la clause de prolongation d'une année additionnelle (deuxième année du renouvellement) pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE l'entreprise Softchoice LP a fait parvenir une facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement des frais de licences de Microsoft pour l'année scolaire 2020-2021 à l'entreprise Softchoice LP au coût de 107 442,08 \$, avant les taxes, ou 114 834,91 \$, taxes nettes;

ET QUE la directrice générale ou, en son absence, le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Ressources matérielles et transport

7.2.1 Engagement de fournisseurs

7.2.1.1 Achat de fournitures de bureau

Engagement d'un fournisseur

ATTENDU QUE les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier achètent annuellement pour environ 120 000,00 \$ de fournitures de bureau;

Achat de fournitures de bureau

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit s'assurer d'obtenir la juste valeur marchande lorsqu'elle achète des fournitures de bureau;

CC-200527-MR-0107

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public pour l'achat de biens ont été ouvertes le 7 mai 2020;

ATTENDU QUE le cahier des charges sera soumis pendant les trois prochaines années scolaires;

ATTENDU QUE, conformément au cahier des charges, les fournisseurs ont dû compléter un tableau contenant la liste des 128 articles les plus achetés annuellement;

ATTENDU QUE le cahier des charges comprend également un rabais supplémentaire pour les articles non compris dans cette liste;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport a étudié les soumissions reçues et recommande que le contrat soit octroyé au soumissionnaire conforme le plus bas;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise le directeur du Service des ressources matérielles et du transport à engager Grand & Toy limitée à titre de fournisseur autorisé pour l'achat de fournitures de bureau pour les écoles et les centres;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les bons d'achat pour Grand & Toy limitée jusqu'à concurrence de 120 000,00 \$ par année pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

7.2.1.2 Achat de mobilier

En réponse à une question du commissaire-parent Anthony Beliotis, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise qu'il s'agit de l'achat de bureaux, de chaises et de mobilier de classe. Dans leurs soumissions, les fournisseurs ont indiqué le prix des articles que la commission scolaire pourrait acheter au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Engagement
d'un fournisseur

ATTENDU QUE le contrat conclu avec le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'achat de mobilier d'école a pris fin le 31 décembre 2019;

Achat de mobilier

ATTENDU que les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public pour l'achat de mobilier d'école ont été ouvertes le 7 mai 2020;

CC-200527-MR-0108

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé par lot afin d'obtenir les prix les plus concurrentiels pendant une période de treize (13) mois et qu'il comporte une clause de renouvellement d'un (1) an;

ATTENDU QUE le coût total combiné des quinze (15) lots s'élève à 124 445,44 \$, avant les taxes, ou 133 015,69 \$, taxes nettes, par année;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage les fournisseurs indiqués ci-dessous à titre de fournisseurs autorisés, par lot, pour une période de treize (13) mois avec une clause de renouvellement d'un (1) an, jusqu'à concurrence des montants annuels indiqués ci-dessous :

N° du lot		Fournisseur conforme le plus bas	Montant avant taxes	Taxes nettes
1	Mobilier métallique	ESPACE PAPIER INC. (HAMSTER +)	7 845,00 \$	8 385,27 \$
2	Rangement	ALPHA-TABCO INC.	24 062,50 \$	25 179,62 \$
3	Chaises d'élèves	ALPHA VICO	12 075,00 \$	12 906,58 \$
4	Tables de classe avec pattes à hauteur ajustable	ALPHA VICO	9 735,00 \$	10 405,43 \$
5	Tables de cafétéria	ALPHA-TABCO INC.	28 000,00 \$	29 928,29 \$
6	Pupitres d'élèves	ALPHA VICO	14 000,00 \$	14 964,15 \$
7	Mobilier administratif	NOVEXCO INC.	10 173,86 \$	10 874,51 \$
8	Matelas de relaxation	BRAULT & BOUTHILLIER	1 951,60 \$	2 086,00 \$
9	Ensemble de coussins carrés	-	-	-
10	Pupitre à hauteur variable 29 à 46 po.	BRAULT & BOUTHILLIER	2 302,10 \$	2 460,64 \$
11	Tabouret oscillant	BRAULT & BOUTHILLIER	1 917,60 \$	2 049,66 \$
12	Ballon avec pattes sit'n'gym	BRAULT & BOUTHILLIER	121,38 \$	129,74 \$
13	Coussin disco'sit	BRAULT & BOUTHILLIER	527,40 \$	563,72 \$
14	Petit ensemble de cuisine en bois	BRAULT & BOUTHILLIER	8 735,25 \$	9 336,82 \$
15	Coussin beanbag	KIT PLANÈTE	2 998,75 \$	3 205,27 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer tous les bons d'achat de mobilier d'école jusqu'à concurrence du montant annuel de 124 445,44 \$, avant les taxes, pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer ces bons d'achat à compter du 1^{er} juin 2020, en préparation de la prochaine année scolaire.

Adoptée à l'unanimité

8.0 Points d'information

8.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

8.2 Rapports des commissaires-parents

8.2.1 Rapport du comité de parents

Le rapport est compris au fichier de la séance.

8.2.2 Rapport du comité EHDAA

Aucun rapport n'est présenté.

8.3 Rapport de l'ACSAQ

En réponse à une préoccupation exprimée par le commissaire Peter MacLaurin, le président explique que des représentants de la commission scolaire siègent au comité consultatif des élèves mis sur pied par l'ACSAQ, mais qu'en raison de la pandémie actuelle, ces personnes n'ont peut-être pas pu se rendre disponibles pour assister aux rencontres.

La directrice générale mentionne que les écoles secondaires seront contactées à nouveau concernant la sélection d'élèves pour siéger à ce comité.

La commissaire Melissa Wall félicite les membres de l'équipe des communications de la commission scolaire pour l'excellent travail accompli compte tenu du court délai et du petit budget à leur disposition. Ils ont été en mesure de fournir des informations ponctuelles de façon rapide et efficace, ce qui n'est pas passé inaperçu des parties prenantes de la commission scolaire. Des personnes provenant d'autres commissions scolaires avec qui elle a parlé ont dit qu'elles ont été impressionnées de l'information reçue par les membres de notre commission scolaire. Nous devons remercier l'équipe des communications d'être allée au-delà des attentes pendant cette période difficile.

Le président exprime son accord avec la commissaire Wall et applaudit l'équipe des communications et tous ceux qui la soutiennent.

9.0 Période de questions

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale confirme qu'aucune autre question n'a été reçue pendant la présente séance.

10.0 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

11.0 Questions diverses

11.1 Engagement d'une direction d'école – école primaire de Sainte-Adèle

Le commissaire Emilio Migliozi, un des membres du comité de sélection, dit qu'il a trouvé la procédure d'entrevue très impressionnante et qu'il a été étonné du nombre d'enseignants travaillant à notre commission scolaire depuis plus ou moins 18 ans.

Engagement –
direction d'école

École primaire
de Sainte-Adèle

CC-200527-HR-0109

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-200429-HR-0089 approuvant l'affectation de directions d'école, de directions adjointes d'école et de directions de centre pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE le poste de direction à l'école primaire de Sainte-Adèle est actuellement vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que le comité de sélection a mené les entrevues le 25 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M. Peter Clark à titre de directeur de l'école primaire de Sainte-Adèle, en vigueur le 1^{er} juillet 2020;

ET QUE la modification suivante soit apportée à la résolution susmentionnée :

ÉCOLE	DIRECTION	DIRECTION ADJOINTE
École primaire Sainte-Adèle	Peter Clark	

Adoptée à l'unanimité

Le président et la directrice générale félicitent M. Clark et lui souhaitent du succès dans son nouveau rôle.

11.2 Engagement d'une direction d'école – école secondaire Mountainview

Engagement –
direction d'école

École secondaire
Mountainview

CC-200527-HR-0110

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-200429-HR-0089 approuvant l'affectation de directions d'école, de directions adjointes d'école et de directions de centre pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE le poste de direction à l'école secondaire Mountainview est actuellement vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que le comité de sélection a mené les entrevues le 25 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M^{me} Jenny Svetec à titre de directrice de l'école secondaire Mountainview, en vigueur le 1^{er} juillet 2020;

ET QUE la modification suivante soit apportée à la résolution susmentionnée :

ÉCOLE	DIRECTION	DIRECTION ADJOINTE
École secondaire Mountainview	Jenny Svetec	

Adoptée à l'unanimité

Le président et la directrice générale félicitent M^{me} Svetec et lui souhaitent du succès dans son nouveau rôle.

11.3 Intervention visant à obtenir une exemption de l'application du projet de loi 40

Les commissaires-parents Tara Anderson et Anthony Beliotis ont fait savoir qu'ils s'abstiendront de voter, car ils n'ont reçu aucun mandat du comité de parents pour prendre la parole sur la résolution.

Intervention visant à obtenir une exemption de l'application du projet de loi 40

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a présenté, le 1^{er} octobre 2019, un projet de loi intitulé *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (le « **projet de loi 40** ») dont l'objectif est de réformer le système d'instruction publique;

CC-200527-CA-0111

ATTENDU QUE la communauté de langue anglaise du Québec a exprimé de vives préoccupations quant aux répercussions du projet de loi 40 sur le droit de gestion et de contrôle de la minorité anglophone, protégé en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a sanctionné le projet de loi 40 le 8 février 2020;

ATTENDU QUE le projet de loi 40 prévoit l'élection des membres des conseils d'administration des nouveaux centres de services scolaires de langue anglaise le 1^{er} novembre 2020;

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (« **l'ACSAQ** ») a déposé une contestation constitutionnelle du projet de loi 40 le 15 mai 2020 conjointement avec la Commission scolaire Lester-B.-Pearson et M. Adam Gordon, à titre de codemandeurs;

ATTENDU QUE, d'ici à ce qu'un jugement soit rendu au mérite, l'application du projet de loi 40 aura des conséquences néfastes sur le pouvoir de gestion et de contrôle des titulaires des droits de l'article 23;

ATTENDU QUE l'ACSAQ et les codemandeurs ont aussi présenté une demande d'exemption du projet de loi 40 pour toutes les commissions scolaires anglophones du Québec jusqu'à ce qu'un jugement définitif sur sa constitutionnalité soit rendu;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite être exemptée du projet de loi 40 jusqu'à ce qu'un jugement définitif sur sa constitutionnalité soit rendu;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kalitziakis que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier exprime son soutien total à l'ACSAQ et à ses codemandeurs concernant leur contestation constitutionnelle du projet de loi 40.

QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier exprime également son soutien total à l'ACSAQ et à ses codemandeurs concernant leur demande d'exemption du projet de loi 40 pour toutes les commissions scolaires anglophones du Québec d'ici à ce qu'un jugement définitif sur sa constitutionnalité soit rendu;

QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier puisse bénéficier de toute exemption du projet de loi 40 accordée par les tribunaux de manière à protéger le pouvoir de gestion et de contrôle des titulaires des droits de l'article 23 qui résident sur son territoire d'ici à ce qu'un jugement définitif sur la constitutionnalité du projet de loi 40 soit rendu;

ET QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie à des avocats externes le mandat de déposer une déclaration d'intervention afin qu'elle puisse devenir codemanderesse dans la contestation constitutionnelle du projet de loi 40 et bénéficier de toute exemption du projet de loi 40 accordée par le tribunal, jusqu'à ce qu'un jugement définitif sur sa constitutionnalité soit rendu.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR	Anick Brunet, James Di Sano, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kalitziakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
ABSTENTIONS	Tara Anderson, Anthony Beliotis

12.0 Clôture

Le président rappelle à tous que la reprise prochaine des activités ne veut pas dire que le virus disparaîtra, mais plutôt que nous devons être doublement vigilants et continuer à respecter les règles de distanciation. Il encourage toutes les parties prenantes de la commission scolaire à continuer à respecter les directives pour assurer la santé et la sécurité de tous.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 20 h 30

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 25 juin 2020

Anna Sollazzo, secrétaire générale

Paolo Galati, président